ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ALDA

25 JUILLET 2023

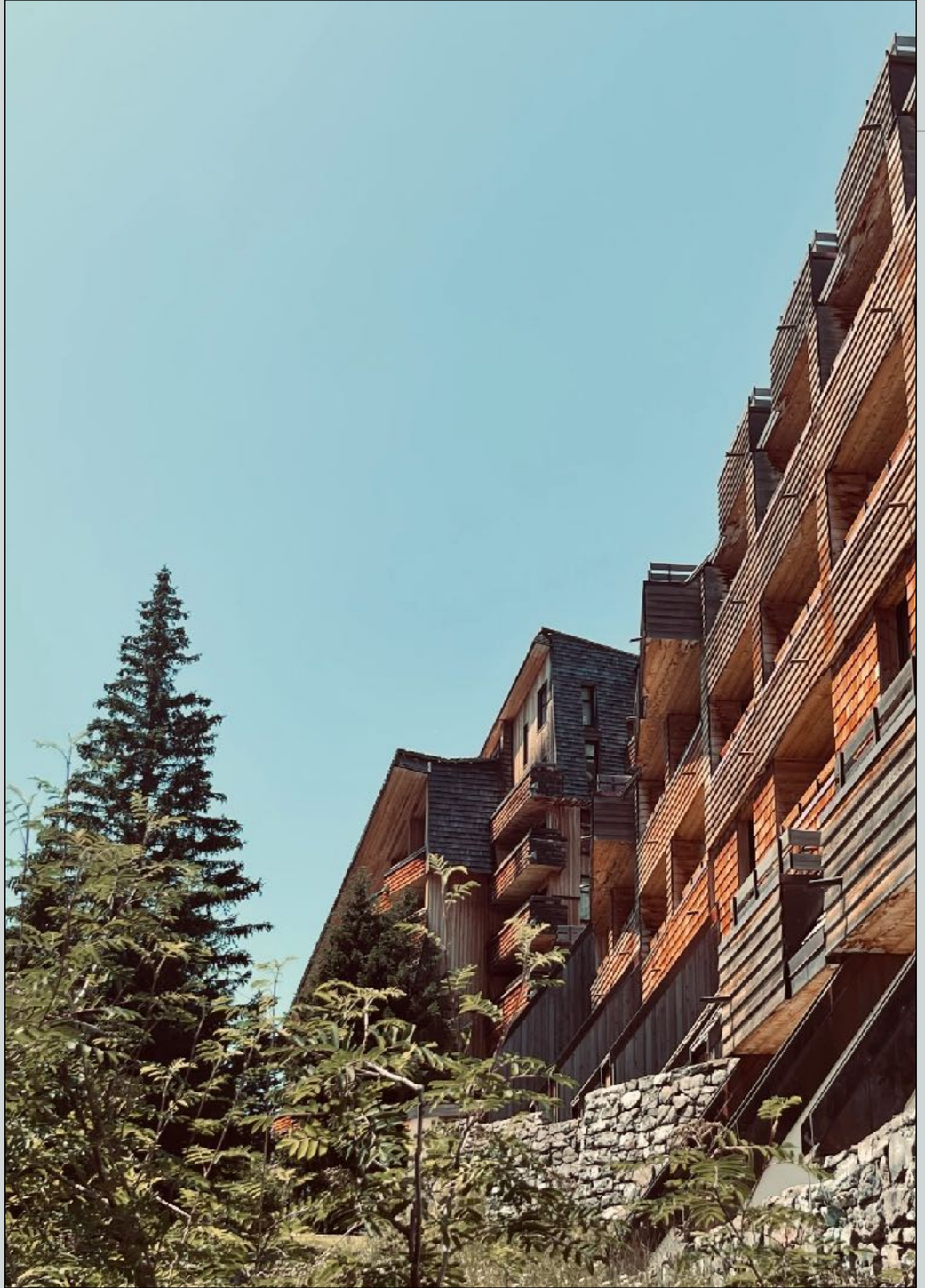

Ordre du jour

I. Exposé du Président

II. Information sur les procédures juridiques en cours

III. Discussion du projet de budget 2023-2024 et vote de la résolution 1 « vote du budget 2023/2024 »

IV. Questions diverses

AVORIAZ
Portes du Soleil 1800

I. Exposé du Président

AVORIAZ
Portes du Soleil 1800

II. Point sur les procédures juridiques en cours

AVORIAZ
Portes du Soleil 1800

II. Information sur les procédures juridiques en cours.

Procédure diffamation à l'encontre de Guy DION, Président de l'ALDA	
Présentation AGO ALDA 201222	
16 mars 2021	Réception procès verbal de réquisition par les services de l'ALDA
	Suivront les auditions des membres de l'ALDA ayant participé au Syndicat et à l'AGO du 24 août 2020
16 décembre 2022	Aucune suite connue à cette date
Syndicat ALDA 060723 AGO ALDA 250723	
6 juillet 2023	Aucune suite connue à cette date

AGO ALDA 25 JUILLET 2023

ARCEP	
Présentation AGO 201222	
3 novembre 2021	Notification décision n° 2021-2301-RDPI Objet : Ouverture instruction
	De multiples échanges écrits ALDA / ARCEP jusqu'au 30 mai 2022
25 juillet 2022	Notification décision n° 2022-1486-RDPI reçue par LRAR Objet : Mise en demeure de respecter au plus tard le 19 juillet 2023 l'obligation de faire droit aux demandes raisonnables d'accès au réseau Ftth déployé sur le Lotissement du Domaine d'Avoriaz et de publication d'une offre d'accès conformément à l'article L 34-8-3 du CPCE et aux articles 6, 8 et 10 de la décision 2010-1312 précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique
26 juillet 2022	Information de cette notification par le Président de l'ALDA au Syndicat et à l'Assemblée Générale
22 août 2022	Syndicat ALDA : Les membres valident à l'unanimité la mise en oeuvre d'un recours auprès du Conseil d'Etat relatif à la mise en demeure de l'ARCEP
30 septembre 2022	Dépôt requête en référé au Conseil d'Etat
	De multiples échanges ALDA / Conseil d'Etat jusqu'au 13 octobre 2022
14 octobre 2022	Audience au Conseil d'Etat
	De nouvelles demandes du Conseil d'Etat donnant lieu à la production de mémoires complémentaires
24 octobre 2022	Décision du Conseil d'Etat : Ordonnance n° 467931 du Juge des Référés qui ordonne : Article 1er : L'exécution de la décision n° 2022-RDPI du 190722 de l'ARCEP est suspendue. Article 2 : L'Etat versera à l'ALDA une somme de 3 000 € au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative
25 novembre 2022	Dépôt requête au fond au Conseil d'Etat

ARCEP	
Syndicat ALDA 6 juillet 2023 AGO ALDA 25 juillet 2023	
	Dépôt de mémoires auprès du Conseil d'État :ARCEP / SYANE / NET and YOU / ALDA après dépôt de la requête au fond par l'ALDA
8 mars 2023	Séance orale d'instruction
	Dépôt de mémoires auprès du Conseil d'État :ARCEP / SYANE / NET and YOU / ALDA après tenue de la séance orale d'instruction
19 juin 2023	Décision du Conseil d'État : Les délais de 12 et 14 mois impartis à l'ALDA par la décision du 19 juillet 2022 courent à nouveau à compter de la notification de cette décision. L'ALDA doit publier une offre d'accès raisonnable à son réseau Ftth au plus tard le 19 juin 2024.

AGO ALDA 25 JUILLET 2023

Tribunal de commerce de Thonon les Bains	
Présentation AGO 201222	
16 février 2022	Assignation pour audience le 23 mars 2022
23 mars 2022	Renvoi au 25 mai 2022
25 mai 2022	Renvoi au 21 septembre 2022
4 juillet 2022	Information du Syndicat ALDA
26 juillet 2022	Information de cette notification par le Président de l'ALDA à l'Assemblée Générale
22 août 2022	Syndicat ALDA : Les membres valident à l'unanimité la poursuite de la défense de l'association auprès du Tribunal de commerce de Thonon les Bains
21 septembre 2022	Renvoi au 19 octobre 2022
19 octobre 2022	Renvoi au 14 décembre et plaidoirie fixée au 26 janvier 2023
14 décembre 2022	Dépôt écritures ALDA
Syndicat ALDA 060723 AGO ALDA 250723	
25 janvier 2023	Plaidoirie
22 février 2023	Jugement : Le tribunal se déclare incompétent, dit qu'en l'absence d'appel, l'entier dossier sera transmis au TC de Lyon, déboute la société Net and You de sa demande d'indemnité sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civil, condamne la même société à payer à l'ALDA la somme réduite de 7 500€ à titre d'indemnité sur le fondement de l'article 700

Tribunal de commerce de LYON	
8 juin 2023	Convocation à l'audience du 29 juin 2023
29 juin 2023	Audience : Représentation des parties et établissement du calendrier de la procédure

III. Présentation du projet de budget 2023-2024

Les options retenues pour construire ce budget :

- Prendre en compte l'augmentation générale des coûts et réévaluer plusieurs lignes de dépenses sur le budget de fonctionnement
- Permettre la réalisation d'investissements indispensables à l'accomplissement des missions endossées par l'ALDA
- Au niveau des recettes, poursuivre un schéma identique à N-1 sans compter sur l'intégration d'hypothétiques produits générés par la facturation de redevances sur les constructions nouvelles

ESTIMATION DE CLOTURE 2022-2023

RECETTES	BUDGET 2022 – 2023 5,10 €/m²	Estimation fin septembre 2023	
Cotisation ALDA	1 340 700	1 342 225	
Cotisation PK Falaise et Proclou	4 080	4 080	
Cotisation PK Plateau	4 335	4 335	
Cotisation Hôtel MIL	13 803	13 803	
Redevance m²	0	110 513	
Autres recettes	45 900	56 559	Refacturation commune inférieure au devis espaces verts : moins de tontes / météo été 2022 Recette bagagerie exceptionnelle TO Remboursements assurances…
Hébergeurs / SERMA	46 500	46 370	
TOTAL RECETTES	**1 448 610**	**1 579 146**	
DEPENSES			
Achats	91 800	89 400	Aménagements confortatifs non consommés
Travaux et fournitures	570 360	644 972	Honoraires juridiques et logement en augmentation
Salaires et charges sociales	654 400	650 800	Recours à de nombreux extras / gestion accueil
Divers	145 500	147 830	Dont amortissements : 138 000 € à fin sept
TOTAL DEPENSES	**1 462 060**	**1 533 002**	
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-13 450**	**56 262**	

DEPASSEMENTS EXERCICE EN COURS - 2022/2023

CLOTURE 2022-2023

Certains postes de dépenses n'ont pas pu être respectés et ont fait l'objet d'un dépassement dans la conduite de cet exercice 2022/2023. En voici les explications pour les dépassements les plus notables :

POSTE	BUDGET 2022-2023	Fin sept.2023	Explication
Electricité	11 000 €	16 000 €	Explosion des coûts de l'énergie
Fournitures	7 500 €	9 000 €	Refacturation de 1 000 € pour achat de fournitures pour un appartement loué par l'association
Logement	105 000 €	119 000 €	Difficultés à trouver des locations + 1 appartement en plus pour les extras (non budgété)
Entretien matériel	10 000 €	15 000 €	4 000 € couverts par un remboursement d'assurance et grosse panne sur une motoneige
Assurances	18 000 €	21 000 €	Budget non actualisé depuis plusieurs exercices
Honoraires comptable	19 000 €	22 511 €	Ce poste n'a pas été réévalué depuis plusieurs années et la mission sociale explique notamment cette augmentation (l'établissement des entrées-sorties est désormais mensuelle et non plus saisonnière pour des raisons règlementaires : l'ALDA emploie énormément d'employés extras non pérennes au cours de la saison hivernale).
Juridique	25 000 €	70 000 €	Recours à des avocats spécialisés dans le cadre des procédures intentées à l'encontre de l'ALDA. Ce dépassement avait été validé par le Syndicat du 22/08/22 et l'AGO ALDA du 20/12/22.

Résultat de l'exercice 2022 - 2023 budgété : - 13 450 €

Résultat prévisionnel de l'exercice 2022 - 2023 : 56 262 €*

* Ne tient pas compte des imprévus.

PROJET DE BUDGET 2023-2024

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - Dépenses et principales variations

1. **Electricité : 18 000 € // Carburant : 10 000 €**

L'augmentation des coûts de l'énergie exige un réajustement de ces postes.

2. **Logement personnel : 120 000 €**

Il est nécessaire de réévaluer et de prendre en compte la difficulté croissante qui concerne le logement du personnel et des loyers en progression constante.

3. **Maintenance et supervision du réseau (Internet et TV) : 160 000 €**

4. **Assurances : 21 000 €**

Ce poste n'a pas été augmenté depuis plusieurs exercices et il est indispensable de le conformer à la réalité.

5. **Honoraires de comptabilité : 23 000 €**

La rémunération de la mission d'expertise-comptable n'a pas été réévaluée depuis plusieurs années. La part de la mission sociale explique plus particulièrement cette augmentation : l'établissement des entrées-sorties du personnel pour les employés « extras » est désormais mensuelle et non plus saisonnière pour des raisons règlementaires et l'ALDA emploie énormément d'employés extras non pérennes au cours de la saison hivernale.

PROJET DE BUDGET 2023-2024

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - Dépenses et principales variations

6. Honoraires juridiques : 75 000 €

La somme de 75 000 € est portée au budget pour anticiper les éventuels frais de conseils induits par la poursuite des procédures et consultations diverses en cours ou à venir.

7. Frais d'assemblées : 10 000 €

Les convocations et procès-verbaux sont adressés aux membres par un service de routage et non plus par le secrétariat comme il en avait a été l'usage d'usage : Cette option permet de pouvoir attester de la date d'expédition des plis et de l'identité des membres à qui les documentations sont adressées en cas de réclamation : ces données sont traçables puisque déclarées auprès du service de routage bien que les convocations ne soient pas expédiées en LRAR.

8. Charges de personnel

L'ancienneté de certains personnels et une indexation des salaires dans leur globalité de 6 % afin de prendre en compte les augmentations récurrentes du SMIC et du coût de la vie pour les autres salariés

Le poste salaires et charges sociales est fixé à 687 700 € (versus 654 400 € réalisés pour l'exercice 2022/2023).

PROJET DE BUDGET 2023-2024

BUDGET D'INVESTISSEMENT

I. ACCUEIL

1. Renouvellement motoneige : 26 000 €

Destiné à remplacer l'une des 2 motoneiges (acquise en 2016)

2. Renouvellement de 8 poste radio + acquisition de batteries de rechange : 5 000 €

L'ALDA utilise au quotidien ce moyen de communication dans la conduite de ses diverses missions attachées à la gestion de l'accueil station :

- ✓ Coordination des transports (liaison avec les cochers et chenillettes).
- ✓ Gestion de la route et stationnement des visiteurs en période saturation des parkings.
- ✓ Gestion des départs le samedi matin au pied des résidences…

Le renouvellement de 8 postes est nécessaire. Pour rappel, la dernière acquisition de postes radio remonte à 2019 et le remplacement de 15 appareils avait été réalisé (sur un parc d'une trentaine d'appareils).

BUDGET D'INVESTISSEMENT

I. ACCUEIL

3. Luges à bagages : 18 300 €

150 luges résiduelles sur un parc de 400 pièces acquis en 2011 pour un coût de 240 000 € (coût unitaire 600 €)

Proposition :
Acquérir 160 luges pour un coût de 18 300 € (coût unitaire 114 €)

PROJET DE BUDGET 2023-2024

PROJET DE BUDGET 2023-2024

BUDGET D'INVESTISSEMENT

1. ACCUEIL

4. Signalétique : 3 000 €

Renouveler et améliorer des panneaux de signalétique dédiés à l'orientation des véhicules sur la raquette d'accueil ainsi que la numérotation des portes d'embarquement.

2. ESPACES VERTS

1. Renouvellement tondo-broyeur : 5 000 €

Matériel actuel acquis en 1990. Utilisé notamment pour la première fauche des herbes hautes au mois de juin.

TOTAL DES INVESTISSEMENTS
57 300 €

PROJET DE BUDGET 2023-2024

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

I. Assiette des cotisations réajustée à 267 456,39 m2

L'application d'une cotisation de 5,50 €/m2 va générer une recette de 1 471 010 €

II. Recettes complémentaires

1. **Redevance sur les constructions nouvelles : Néant**
2. **Produits divers : 10 000 €**

Essentiellement générés par la batterie de l'accueil station et le distributeur de boissons chaudes

3. **Location fibre noire : 3 600 €**
4. **Commune (refacturation espace verts) : 27 000 €**
5. **CCHC (refacturation électricité SNOW + local) : 1 100 €**
6. **Participation accueil : 48 700 €**

PROJET DE BUDGET 2023-2024

RECAPITULATIF DES RECETTES

Cotisations ALDA/m² sur base 5,50 €/m²	1 471 010 €
Redevance sur les constructions nouvelles	0 €
Produits divers	10 000 €
Location fibre noire	3 600 €
Produits financiers	200 €
Commune (refacturation entretien espaces verts)	27 000 €
CCHC (refacturation électricité passage public snow + local)	1 100 €
Participations accueil	
I. SERMA	20 000 €
II. Hébergeurs	24 200 €
III. Location desks accueil	4 500 €
TOTAL	1 561 720 €

BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024

TOTAL DES RECETTES
1 561 720 €

TOTAL DES DEPENSES
1 589 000 €

RESULTAT PREVISIONNEL
- 27 280 €

La proposition soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire ALDA de juillet 2023 est de voter un budget déficitaire de 27 280 € basé sur une cotisation de 5,50 €/m².

Ce résultat déficitaire intègre une quote-part d'amortissements prévisionnels de 140 000 €.
68 749 € de ce poste amortissements correspondent au déploiement de notre réseau horizontal fibre optique (différents segments dans la station et le matériel nécessaire en tête de réseau) en rappelant que le financement de cette infrastructure est supporté grâce à l'appel de fonds pour travaux validé par l'AGO ALDA du 10 août 2018 : Appel de 283 000 € complété par l'utilisation de la redevance sur les constructions nouvelles du bâtiment Crozats pour 245 000 €).

AVORIAZ
Portes du Soleil 1800

IV. Questions diverses

ALDA

Semaine des propriétaires été 2023

Août 2023

- Lundi 14 : Rallye photo des propriétaires
- Mardi 15 : Bal + feu d’artifice
- Mercredi 16 : sortie VTT électrique + apéro pour les participants
- Jeudi 17 : Repas des propriétaires et animation musicale
- Vendredi 18 : Tournoi de golf

AVORIAZ
Portes du Soleil 1800